

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023**

Date de convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n° 23-157 à 23-186 incluse	25	06	08	31

Secrétaire :

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, M. TOKDEMIR, Mmes SÉGHIR, LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme LETOURNEUR ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Olivier NIEL
- M. RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- M. BRUN ayant donné pouvoir à Mme Leïla SEGHIR
- M. ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme LESAULNIER

ABSENTS :

- MM. SAVY, THOMAS

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 23-182 Subvention exceptionnelle pour l'association « Régie de quartier de Louviers Aurélien-Billon »

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LE

11 DEC. 2023

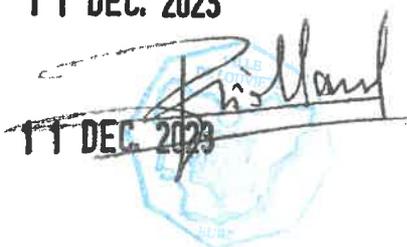
Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

AFFICHÉ

LE

11 DEC. 2023




Accusé de réception en préfecture
02724270378-20231211-23-182-DE
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231211-23-182-DE
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

N°23-183

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION RÉGIE DE QUARTIER DE LOUVIERS AURÉLIEN-BILLON

RAPPORT

Monsieur le Maire rapporte la Ville de Louviers a décidé en 2017 d'encourager et d'accompagner la création d'une Régie de quartiers sur son territoire, en s'appuyant sur l'idée qu'une activité quotidienne de services aux habitants favoriserait à la fois l'insertion professionnelle et le lien social, donc l'image des quartiers Maison Rouge et Les Acacias-La Londe-Les Oiseaux.

Le modèle de la Régie de quartiers, issu de l'économie sociale et solidaire, permet à la fois l'insertion par l'activité économique et l'activité de lien social.

Après deux échecs de portage en interne par des chargés de projets recrutés spécifiquement, la municipalité a maintenu le cap et confirmé sa volonté de voir se créer la Régie de quartier. Au printemps 2021, profitant de l'implantation à Louviers de l'entreprise seinomarine d'insertion Abbei, spécialisée dans le second œuvre du bâtiment et au cœur d'un écosystème dédié à l'entrepreneuriat social, Monsieur le Maire a proposé à Monsieur Patrick Le Page, son gérant, un partenariat pour travailler à la construction de la Régie.

Ainsi en parallèle d'une convention signé le 27 septembre 2021 avec l'Abbei qui permettait à celle-ci de répondre à des marchés pour le compte de la future régie, une mission de conseil a été confiée au cabinet spécialisé Advenis avec pour finalité la création d'une association préfigurant la Régie de quartier. Après le travail de concertation avec les partenaires locaux et les habitants des quartiers, l'association a réuni son assemblée générale constitutive le 16 juin 2022 et est enregistrée auprès de la préfecture depuis le 12 décembre 2022 sous le nom d'*association pour la préfiguration d'une régie inter-quartiers de Louviers*. Son président en est Monsieur Alexis Chanoine, entrepreneur local et habitant de Louviers.

A ce jour, la Régie a pu prendre en charge la distribution du magazine municipale et du magazine du département sur le territoire lovérien ainsi qu'une partie de l'entretien des espaces verts du quartier Maison Rouge.

Elle souhaite se positionner sur les marchés d'entretien des espaces verts récemment ouverts à offres par l'Agglomération Seine Eure.

Si elle est retenue, ces marchés lui permettront de recruter des salariés et entamer son développement.

L'association a recruté Monsieur Patrick Le Page comme directeur à temps partiel. Celui-ci en assure l'administration et porte l'ingénierie qui permet à la Régie de continuer à répondre à des marchés.

Les frais de structure de l'association, nécessaire en particulier à porter l'ingénierie, ont été évalués à 30 000 €/an. Pour 2023, la moitié, soit 15 000 € ont été pris en charge par le bailleur social MonLogement27 dans le cadre de son exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties. Il est proposé au Conseil municipal que la Ville de Louviers verse une subvention exceptionnelle de 15 000 € permettant à l'association de faire face à ses frais et de poursuivre son développement.

DÉCISION

LE CONSEIL ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4.

Considérant la volonté de la municipalité de voir se développer la Régie de quartier de Louviers Aurélien-Billon

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'*Association pour la préfiguration d'une régie inter-quartiers de Louviers* pour l'année 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération,

DIT que la somme correspondante sera versée dans le cadre de l'exercice comptable 2023.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,



Signature of François-Xavier Priollaud, Mayor of Louviers, in blue ink. The signature is written over a faint blue circular stamp of the town of Louviers.

François-Xavier PRIOLLAUD